

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2018/ **101** / PRG/SGG

PORTANT TRANSFERT DE CREDITS BUDGETAIRES
EXERCICE 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
- Vu- La Loi L /2012/N°012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances;
- Vu- La Loi L /2017/N°059/AN du 12 décembre 2017, portant Loi de Finances pour l'année 2018 ;
- Vu- Le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013, portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique ;
- Vu- Le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2016/138/PRG/SGG du 20 Avril 2016, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Vu- Le Décret D/2017/344/PRG/SGG du 29 Décembre 2017, portant répartition entre les départements Ministériels et Institutions des crédits de paiement ouverts au Budget de l'Etat pour 2018 ;

Sur proposition du Ministre du Budget

DECRETE

Article 1er :

Il est autorisé le transfert de crédits d'un montant de dix-sept milliards sept cent cinquante-sept millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante-quatorze francs guinéens (**17 757 525 774 GNF**) entre les lignes des titres II « Dépenses de personnel », III « Dépenses de Biens et Services » et V « Dépenses d'Investissement » du budget du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, suivant le tableau ci-après :

Tableau de transfert

Sec Pr	Sous-Section	N	T	C	A	P	SP	Ministere De La Securite Et De La Protection Civile	Crédit Init	Crédit Actue	Annulation	Ouverture	Credit Révisé
05 000	100151000000	2	2	1	2	10	01	Cabinet-Service Centraux	1 198 289 926	1 198 289 926		5 265 525 774	6 463 815 700
	100151000000	2	3	9	9	99	00	Autres Dépenses Diverses	26 880 000 000	26 880 000 000	17 757 525 774		9 122 474 226
	100151000000	2	5	1	1	11	01	Matériel De Transport				12 492 000 000	12 492 000 000
								Totaux	28 078 289 926	28 078 289 926	17 757 525 774	17 757 525 774	

Handwritten signature

Article 2:

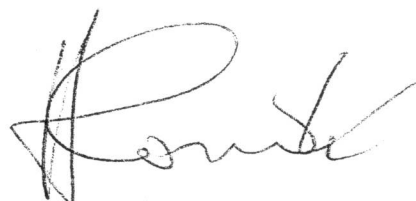
Le montant du transfert, servira à l'alimentation des agents de la sécurité et de la Protection Civile ainsi qu'au remboursement du montant des véhicules fournis par la Présidence de la République, pour le compte dudit Ministère, au titre de l'exercice 2018.

Article 3:

Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Budget et le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent Décret.

Article 4 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ...05...III...2018.....



Pr ALPHA CONDE

AMPLIATIONS:

PRG	2
SGG	2
MEF/CAB	2
MB/CAB	2
MSPC	2
DNB	2
DNCF	2
DNTCP	2
ARCHIVES	2/18

Réf : SI/ChaineDépenses/D/50

